



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2016-164

**AVANCE DE SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

ANNEE 2017

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 2 novembre 2016 et affichée le 2 novembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 14 NOV 2016

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi huit novembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien, (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Mikaëla Latra), Mme Karine Infante (par Mme Annick Le Toullec), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Anne-Laure Boyer (Mme Danila Bègue).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec (17h09), Mme Valérie Auber (17h10), M. Patrick Jardinot (17h10), M. Patrice Payet (17h14).

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (18h05), M. Patrick Jardinot (18h05),

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhour, Mme Firose Gador.

.....
.....

**AVANCE DE SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté en séance le 8 novembre 2016 relatif à l'attribution d'une avance de subvention aux associations et établissements publics au titre de l'exercice 2017.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver pour l'exercice 2017, le principe de l'attribution aux associations et aux établissements publics qui ont perçu plus de 10 000 € en 2016, d'une avance de subvention correspondant au maximum à 4/12^{ème} du montant perçu en 2016, sous réserve des appréciations de la Collectivité concernant la situation financière de ces structures ;

Article 2: d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les documents correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

 
Olivier HOARAU

**AVANCE DE SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2017**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une avance de subvention 2017 aux associations et établissements publics ayant perçu un montant supérieur à 10 000 euros au titre de l'exercice 2016.

La collectivité a procédé, le 15 septembre dernier, au lancement de l'appel à projets associatifs et établissements publics 2017.

Celui-ci se déroule dans le cadre d'une démarche de structuration de la gestion de la vie associative qui se séquence en 4 temps :

- élaboration des orientations et communication (août - octobre 2016),
- instruction des demandes de subventions (novembre 2016 – février 2017),
- engagement juridique et comptable (mars – avril 2017),
- évaluation (mai - juillet 2017).

Le calendrier de l'appel à projets 2017 amènera la Collectivité à statuer sur les attributions financières définitives en mars prochain.

Soucieuse de ne pas pénaliser les associations et établissements publics sur le plan de la trésorerie, la Municipalité souhaite accorder une avance de subvention aux structures ayant perçu un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2016. Cette avance se fera pour un montant maximal de 4/12^{ème} de la subvention perçue en 2016.

Pour ce faire, il conviendra d'inscrire au budget primitif 2017 une enveloppe financière s'établissant à 1 550 260 € (un million cinq cent cinquante mille deux cent soixante euros). Cette inscription se fera au chapitre 65, aux natures comptables 6573 et 6574.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'attribution d'une avance de subvention 2017 correspondant au maximum à 4/12^{ème} du montant perçu en 2016, aux associations et aux établissements publics ayant perçu plus de 10 000 € en 2016,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les documents correspondants.

**Affaire suivie par la Direction de l'Epanouissement Humain
Service Vie Associative et Animation**

